



**Organisation Nationale
des Syndicats de Sages-Femmes**
7, rue Rougemont – 75009 PARIS
Tél. 01 48 24 50 20 – Fax 01 47 70 17 89
E-mail : secretariat@onssf.org
Site : <http://www.onssf.org/>



**Union Nationale et Syndicale
des Sages-Femmes**
28 quai Alexandre III – 50100 CHERBOURG
Tél. 07 60 01 04 41
E-mail : unssf@laposte.net
Site : www.unssf.org

Les deux syndicats représentatifs des Sages-Femmes libérales, après de longues et difficiles négociations ont obtenu :

- La possibilité de positionner la sage-femme en 1er recours en périnatalité et gynécologie
- L'organisation de l'accès aux soins sur tout le territoire par des mesures incitatives à l'installation de sages-femmes dans les zones sous-dotées, en acceptant parallèlement la limitation des installations sur 13 % du territoire.
- Dans le cadre du Prado, la proposition aux femmes enceintes d'un contact avec une sage-femme libérale dès le début de la grossesse, afin d'optimiser une prise en charge pré et postnatale.
- La revalorisation des actes :
 - Augmentation en 2 temps du C et V vers une tarification commune avec les médecins généralistes
 - Augmentation de la lettre-clé SF, de l'IF et de l'IK
 - Évolution de la NGAP pour une convergence des tarifs des actes techniques à compétence partagée en attendant l'ouverture aux sages-femmes de la CCAM technique

Le 12 janvier 2012